

**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine  
**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz  
**Band:** 11 (1916)  
**Heft:** 11: Transformations à Genève

**Artikel:** La terrasse de l'Échêvé, à Genève  
**Autor:** Baudin, Henry  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-171581>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# HEIMATSCHUTZ

Zeitschrift der «Schweizer. Vereinigung für Heimatschutz»

HEFT No. 11 BULLETIN DE LA «LIGUE POUR LA CON- JAHRGANG  
NOVEMBER 1916 SERVATION DE LA SUISSE PITTORESQUE» - - - XI - - -

Nachdruck der Artikel und Mitteilungen bei deutlicher  
\*\*\*\*\* Quellenangabe erwünscht \*\*\*\*\*

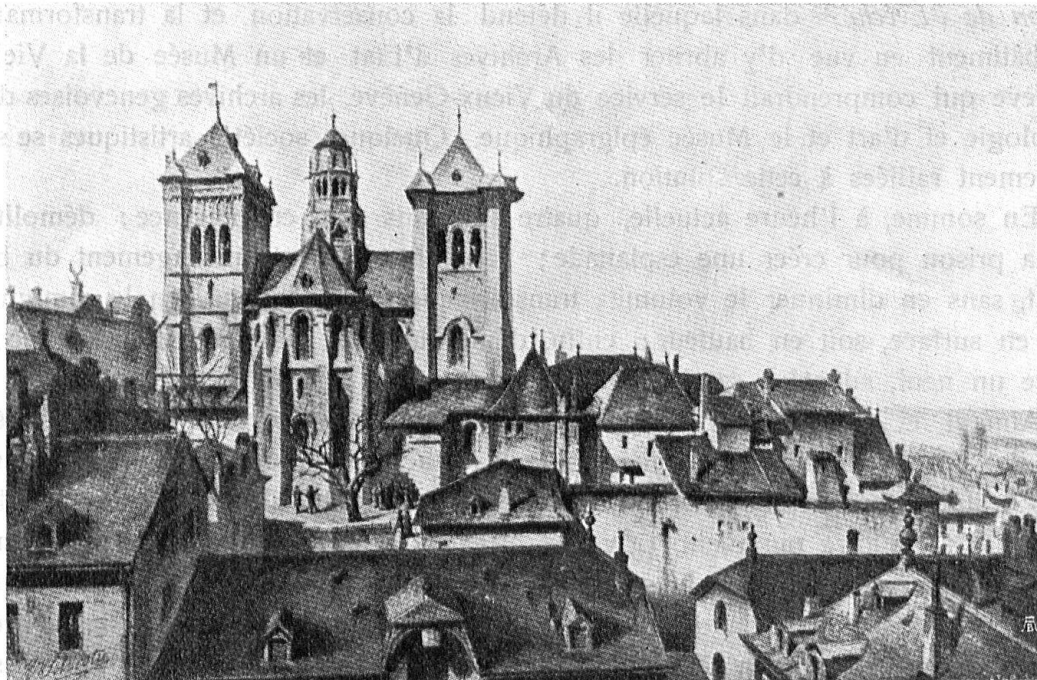
La reproduction des articles et communiqués avec  
\*\*\*\*\* indication de la provenance est désirée \*\*\*\*\*

## LA TERRASSE DE L'ÉVÊCHÉ, A GENÈVE.

Par *Henry Baudin*, à Genève.

Par suite de la désaffectation récente de la Prison de l'Évêché, qui servait de maison de détention, les pouvoirs publics ont été appelés à étudier la question de la transformation de ce bâtiment en vue d'une nouvelle destination, Caserne de gendarmerie, Bureau cantonal d'État civil, Office des poursuites et faillites, Archives de l'État, etc.

Au commencement de l'année 1915, le peintre Albert Trachsel a fait à la section des Beaux-Arts de l'Institut national genevois, une proposition tendant à la démolition pure et simple de la prison et à l'utilisation de son emplacement en vue d'y créer une promenade sur laquelle serait élevé un monument commé-



*Fig. 1.* St-Pierre et l'ancien Evêché vus du Palais de Justice. D'après une aquarelle de H. Silvestre.  
*Abb. 1.* Ansicht von St. Pierre in Genf mit dem ehemaligen Bischofssitz. Nach einem Aquarell von H. Silvestre.



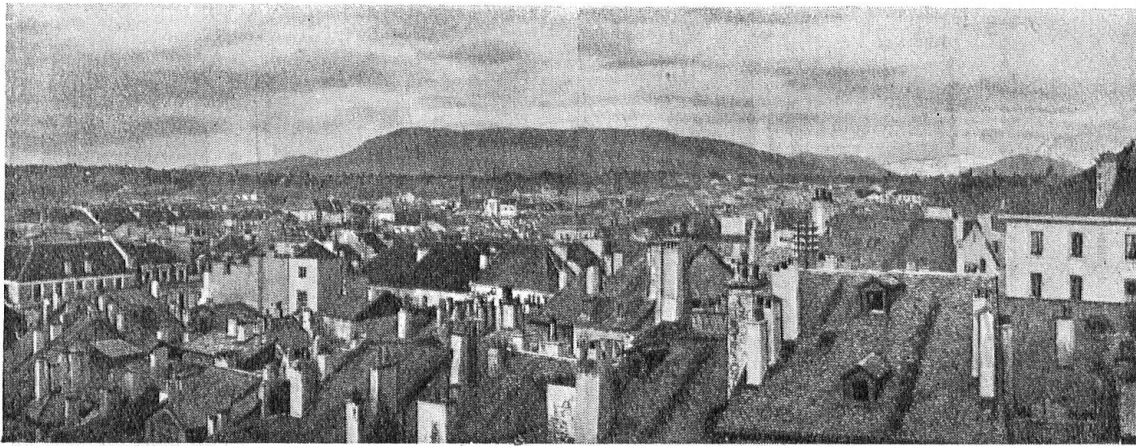
Fig. 2 et 3. Vue de Genève, du lac et des environs, de la terrasse de l'Evêché. Cliché Ed. Aubert, Grand-Lancy.  
Abb. 2 und 3. Blick auf Genf, den See und die Umgebung vom ehemaligen Bischofssitz aus.

moratif dédié „aux héros de la liberté genevoise“. Dans une brochure parue au commencement de cette année, intitulée *A propos de l'Évêché* — un appel aux citoyens genevois, Albert Trachsel préconise la création d'une esplanade publique, mais en abandonnant le projet de monument, idée à laquelle plusieurs sociétés artistiques de Genève se sont ralliées.

D'autre part, M. Waldemar Deonna, au nom de la Section des Beaux-Arts de la Société des Arts, a publié, sous les auspices de cette association et de la Société auxiliaire du Musée de Genève, une brochure intitulée *Que deviendra l'ancienne prison de l'Évêché?* dans laquelle il défend la conservation et la transformation du bâtiment en vue d'y abriter les Archives d'État et un Musée de la Vieille-Genève qui comprendrait le service du Vieux-Genève, les archives genevoises d'archéologie et d'art et le Musée épigraphique. Quelques sociétés artistiques se sont également ralliées à cette solution.

En somme, à l'heure actuelle, quatre solutions sont en présence : démolition de la prison pour créer une esplanade ; transformation et aménagement du bâtiment, sans en diminuer le volume ; transformation du bâtiment, en le diminuant, soit en surface, soit en hauteur ; enfin, démolition du bâtiment pour en reconstruire un neuf, adapté à sa destination nouvelle.

Aimant et connaissant particulièrement ce quartier parce que j'y suis né et que j'ai vécu ma jeunesse au chevet de la cathédrale de St-Pierre, puis, d'autre part, m'intéressant depuis longtemps aux questions si actuelles d'urbanisme et d'art public, j'ai, à titre purement privé et officieux, étudié un projet pour défendre une idée, un principe, avec le seul désir d'apporter une contribution utile à une cause qui m'est chère : la défense de la beauté. Considérant les dessins d'architecture comme un moyen et non comme un but, j'ai évité de faire des dessins savamment aquarellés et je me suis borné à présenter, en regard l'un de l'autre, les aspects actuels et futurs de ce quartier, à l'aide de simples documents photo-



*Fig. 2 et 3. Vue de Genève et des environs, de la terrasse de l'Evêché. Cliché Ed. Aubert, Grand-Lancy.  
Abb. 2 und 3. Blick auf Genf und die Umgebung vom ehemaligen Bischofssitz aus.*

graphiques, afin de serrer de près la réalité. La démolition de la prison et la création d'une esplanade ou terrasse publique, telle est la solution que je préconise pour des raisons solidement et indiscutablement étayées et qui font une juste part aux besoins des réalités pratiques et du sentiment.

Les raisons primordiales et déterminantes sont celles-ci : 1. Contrairement à l'opinion courante on jouit de cet emplacement, à la côte 408,50 m., d'une vue étendue et remarquable sur la ville, la rade, le lac et les montagnes du Jura et des Alpes de Savoie, dont les figures 2 et 3 montrent une faible partie ; 2. de l'avis unanime des praticiens, les transformations de la prison actuelle provoquaient des dépenses aussi considérables que celles que nécessiterait un édifice neuf, et cela sans réunir les avantages d'un bâtiment conçu en vue d'une destination nettement déterminée. En ce qui concerne la vue, il est inadmissible qu'une ville comme Genève, bâtie sur une haute colline, n'offre aucun point de vue sur le lac et le pays environnant, à moins de faire l'ascension des tours de St-Pierre, alors qu'ils serait possible de créer, sans difficultés, une terrasse semblable à celle qui avoisine la cathédrale de Berne ou de Bâle, par exemple.

Quant à la transformation du bâtiment actuel, il est inutile d'insister longuement sur la différence organique de structure qui existe entre une prison et un édifice destiné à des archives ou à un musée. Une prison est composée de cellules, locaux exigus, sombres et peu aérés, desservis par des espaces de circulation spéciaux, tandis qu'un bâtiment d'archives et un musée réclament, au contraire, des locaux vastes et spacieux, largement éclairés et aérés, à l'abri de l'humidité et de l'incendie. Une transformation semblable, outre qu'elle ne peut atteindre le but cherché, présente donc des difficultés et complications matérielles et constructives d'appropriation qui ne pourraient s'effectuer sans entraîner une dépense considérable, sans compter les aléas et les surprises inévitables que réservent les travaux de ce genre. Puisque un bâtiment d'archives est nécessaire,

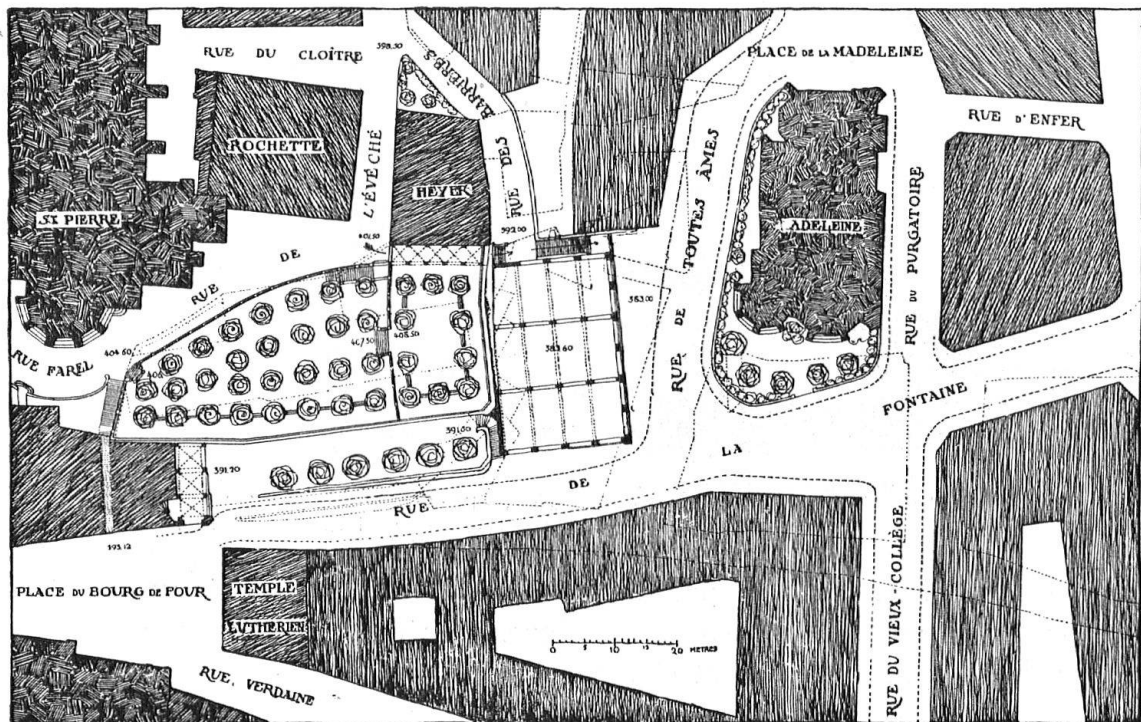


Fig. 4. Plan de la terrasse et de ses abords. — Abb. 4. Plan der Terrasse und ihrer Umgebung.

la solution la plus logique et économique consiste à construire, sur un programme déterminé, un édifice neuf, de manière à ce qu'il réponde entièrement aux exigences et aux besoins de sa destination.

Aucun scrupule historique, archéologique ou artistique ne s'oppose à la démolition de la prison actuelle. Tout le monde est d'accord sur ce point. C'est une bâtisse moderne, banale et laide (fig. 6, 8 et 10) édiflée de 1840 à 1842, à la suite d'un concours public, sur l'emplacement de l'ancien Évêché, démoli en 1839. Cet ancien Évêché transformé en prison, en 1535, au moment de la Réforme, formait une construction composée de de plusieurs corps de logis, irréguliers, peu élevés, réparés et agrandis à plusieurs reprises, aux pittoresques toits pointus, et dont il ne reste aucun vestige, sauf le charmant souvenir que nous en a gardé le peintre Silvestre dans l'aquarelle que nous reproduisons (fig. 1). D'autre part, cette prison ne présente absolument aucun élément ou motif architectural quelconque.

La figure 4, dans laquelle les lignes pointillées indiquent l'emplacement de la prison et des massifs de vieux immeubles tels qu'ils existent actuellement, montre le plan de la terrasse projetée avec les abords immédiats; elle est nettement délimitée par les murs d'enceinte actuels des préaux, murs dont une partie à l'est, se confondrait avec l'ancienne enceinte de Gondebaud, dont on a retrouvé les restes. La circulation entre la haute et la basse ville est assurée, d'une part, par l'escalier des Degrés-de-Poules qui aboutit à la place du Bourg-de-Four et, d'autre part, soit par le passage des Barrières qui vient de la Cour St-Pierre, soit par un nouvel

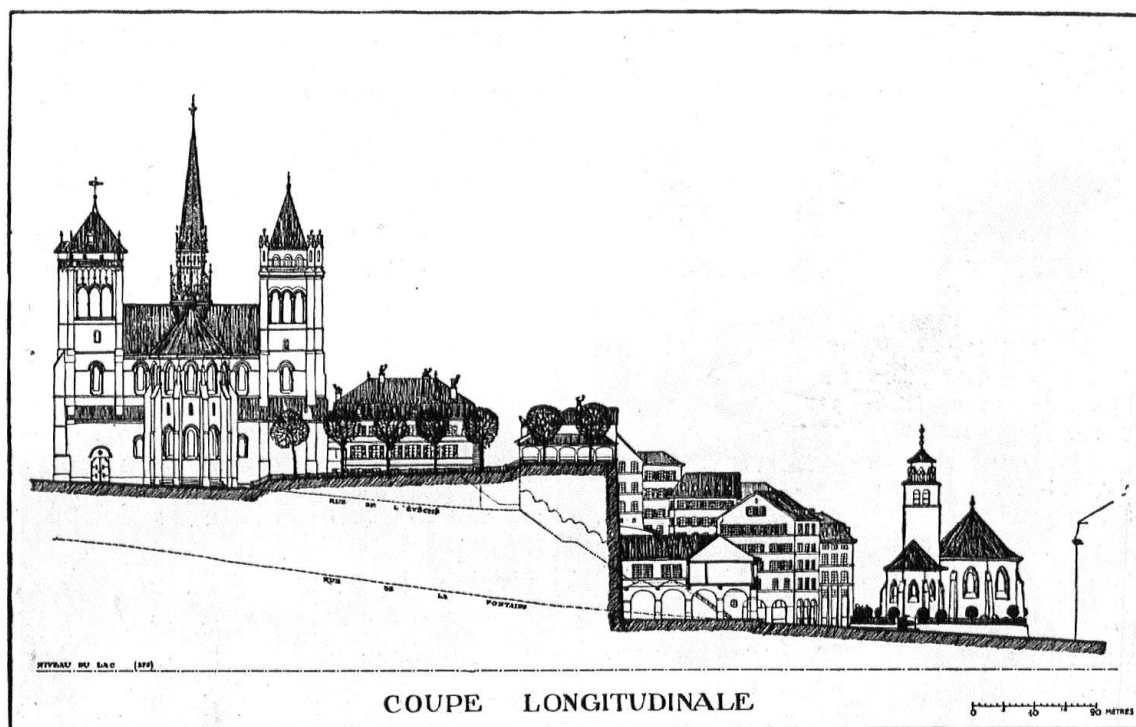
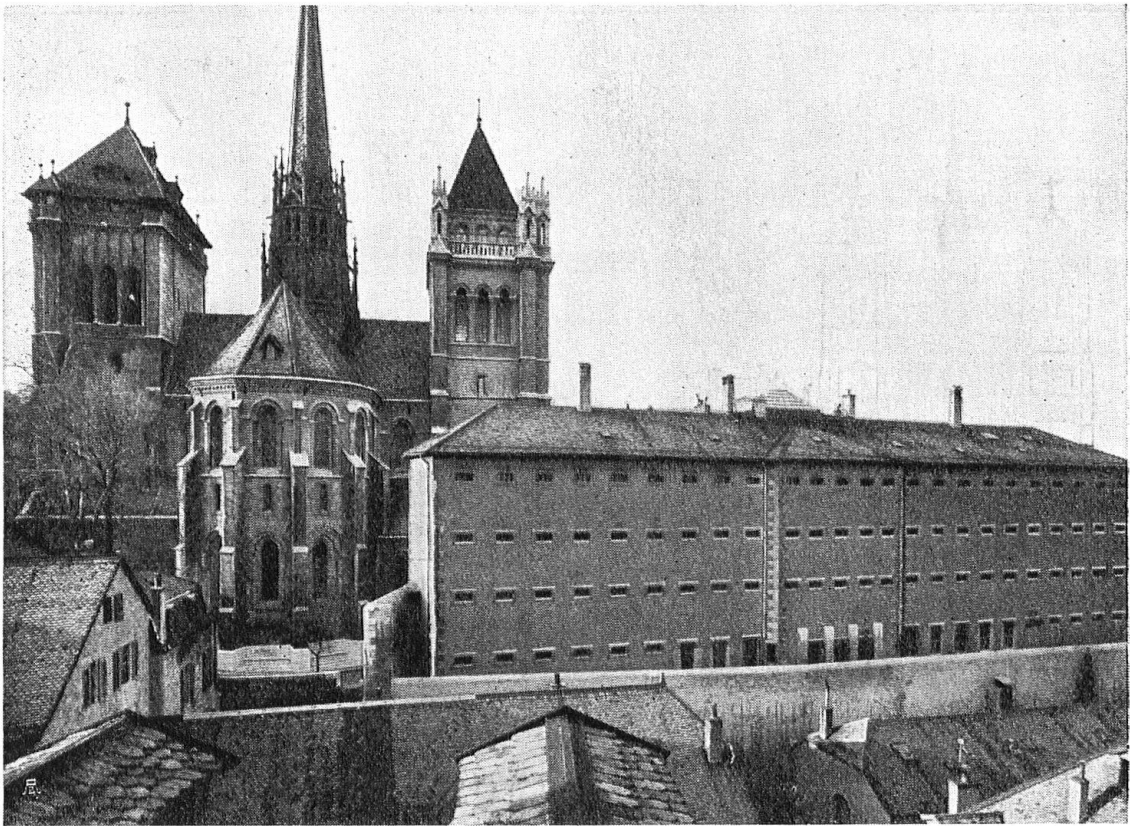


Fig. 5. Coupe longitudinale sur l'axe de la terrasse. — Abb. 5. Längsschnitt durch die Axe der Terrasse.

escalier à construire contre la maison Heyer, ces deux passages aboutissant à la place de la Madeleine. La création de la terrasse est absolument indépendante des aménagements futurs du quartier inférieur de la Madeleine, en voie de réalisation, qui pourront recevoir la solution la plus favorable. Afin de sauvegarder l'aspect de la haute muraille qui regarde le lac, de même que la petite église de la Madeleine, actuellement en état de restauration, j'ai adossé à cette muraille une petite construction basse, inspirée du bâtiment de l'Arsenal, à la rue de l'Hôtel-de-Ville. Le rez-de-chaussée de cet édifice, formé d'arcades, servirait de marché couvert, tandis que le premier étage pourrait être affecté à un service public de la ville de Genève (taxe municipale, caisse des services industriels, etc.). Cette solution est avantageuse non seulement au point de vue esthétique, parce qu'elle sauvegarde la physionomie particulière du quartier, mais aussi au point de vue financier, toute la surface des immeubles à démolir étant utilisée, à l'exception des hors-ligne qui doivent être restitués aux voies publiques pour leur élargissement.

On remarquera que le projet ne touche à aucune des anciennes maisons existantes (Rochette, Heyer, dépendances de l'ancien hôpital, Temple luthérien), en sorte que le décor, modifié par l'intervention de la verdure qui remplacerait les façades de la prison, demeure dans son cadre naturel et pittoresque. Puisque notre époque s'avère, incapable de créer des ensembles urbains, c'est bien le moins qu'elle respecte la beauté des vieilles maisons qui semblent le visage du passé. La coupe, qui montre le profil de la terrasse, des diverses rues et de l'escalier (fig. 5), permet



*Fig. 6.* St-Pierre et la prison de l'Evêché vus du Palais de Justice. (Etat actuel.) Cliché Ed. Aubert, Grand-Lancy.  
*Abb. 6.* St. Pierre und das Gefängnis an Stelle des ehemaligen Bischofssitzes. Blick vom Palais de Justice aus.  
 (Heutiger Zustand.)

de se rendre un compte exact de la topographie du terrain et de la configuration générale de la terrasse par rapport au quartier de la Madeleine, avec la petite église et le marché couvert qui forme le soubassement du rempart.

Le niveau du lac étant à la côte de 375 m. et la terrasse à celle de 408.50 m., il en résulte qu'elle domine le lac d'une hauteur de 33.50 m. A titre comparatif, la terrasse de la cathédrale de Berne a une hauteur de 32 m. au-dessus de la basse-ville et la terrasse de la cathédrale de Bâle, une hauteur de 24 m. au-dessus du niveau du Rhin. Le quartier de la Madeleine étant à la côte de 383 m., la hauteur de la muraille qui regarde le lac est de 25.50 m.

Au point de vue de la circulation et de la salubrité, aucune objection ne s'est élevée contre le projet de terrasse. Il n'en est pas de même au point de vue des obstacles actuels ou futurs qui peuvent compromettre la conservation de la vue et de l'aspect esthétique de la ville, considéré de près ou de loin. Actuellement, il est vrai, la vue est gênée, en partie, par les toits du pâté de maisons directement accolées à la muraille, du côté du lac, mais ces maisons, vrais masures vétustes, insalubres et délabrées, sont condamnées à disparaître dans un laps de temps peu éloigné. D'autre part, on craint qu'il soit nécessaire de grever de servitudes de hauteur les futurs immeubles qui s'élèveront dans la ville basse. Il n'en est rien.



*Fig. 7.* St-Pierre et la terrasse de l'Evêché vus du Palais de Justice. (Etat futur).  
*Abb. 7.* St. Pierre und die projektierte Terrasse vom Palais de Justice aus gesehen.

Même avec la mauvaise loi actuelle sur les constructions, les maisons construites avec la hauteur légale ne pourront aucunement gêner la vue. Par contre, deux immeubles, sis à la rue de la Croix-d'or et à la place de Longemalle, construits par suite des regrettables concessions de la loi sur les constructions, dans des « buts décoratifs », déchirent le ciel de leur masse et rompent la ligne de la vue, l'un par une lourde tourelle, l'autre par un haut pignon ; mais malgré ces deux écrans malencontreux, qu'il serait facile de faire modifier ou supprimer, la vue qui s'étend au loin, sur la rade et le lac, les montagnes de Suisse et de Savoie, demeure encore étendue et remarquable.

Au point de vue esthétique, on reproche à ce projet de dégager le chevet de la cathédrale, d'autant plus qu'il a subi une restauration malheureuse. Il suffit de regarder les trois aspects principaux, vue à vol d'oiseau, vue du lac et vue du Bourg-de-Four (fig. 6 et 7, 8 et 9, 10 et 11), en comparant l'état actuel et l'état futur, pour se convaincre qu'il est impossible de prétendre que la prison de l'Evêché met en valeur la cathédrale de St. Pierre ; au contraire, par sa masse énorme, monotone et lugubre, cette prison forme un écran, une verrue qui enlève toute échelle à l'abside et qui dépare non seulement le quartier, mais la ligne eurythmique de la silhouette de la ville, vue des quais, de la rade et du petit lac-





*Fig. 8.* St-Pierre et la prison de l'Evêché, vus du lac. (Etat actuel.) Cliché Ed. Aubert, Grand-Lancy.  
*Abb. 8.* St. Pierre und das Gefängnis. Heutige Ansicht vom See aus.

Loin de dégager la cathédrale dans un sens contraire à sa beauté, la terrasse la met en valeur en lui donnant une parure de verdure, une frondaison de grands arbres d'où elle émerge, dressant sa haute silhouette dans le ciel. On objecte qu'il faudra de longues années pour que les arbres atteignent une certaine hauteur. Rome ne s'est pas bâtie en un jour; dans toutes les opérations urbaines, il y a des périodes, des états transitoires et provisoires. Il faut compter avec le temps. Si nous voulons que les générations futures jouissent d'arbres séculaires, comme ceux qui ornent nos promenades, c'est à nous de les planter. Le temps fera le reste. Il est nécessaire de dire quelques mots sur la construction de cette terrasse. M. Deonna, dans sa brochure, qui est du reste fort intéressante au point de vue historique et archéologique, dit qu'un grand nombre de difficultés topographiques, esthétiques et financières semblent s'opposer à sa réalisation, parce qu'il faudrait procéder à un énorme remblayage pour conserver le niveau de la terrasse et le soutenir par un formidable mur de soutènement, capable de résister à cette poussée. Or, l'étude que j'ai faite ne nécessite ni remblayage, ni mur de soutènement car au point de vue pratique, constructif et économique, le projet utilise toute la substructure de la prison, c'est-à-dire les deux étages inférieurs de souterrains, fondés sur des murailles d'une épaisseur considérable, de même que l'espace libre entre



*Fig. 9.* St-Pierre et la terrasse de l'Evêché vus du lac. (Etat futur.)  
*Abb. 9.* Künftiger Blick vom See aus auf St. Pierre und die projektierte Terrasse.

les façades de la prison et les murs d'enceinte, pour y créer une surface importante de caves et entrepôts, locaux très recherchés par les négociants et commerçants de la ville basse. Seul, le sol supérieur de l'esplanade est constitué par un remblai de 2 mètres de hauteur environ, suffisant pour assurer la végétation d'arbres de haute futaie, remblai supporté par une immense dalle armée qui forme le plafond des souterrains. Cette solution présente, à deux égards, un important avantage financier. Non seulement la création de l'esplanade n'entraîne que des travaux simples et relativement peu coûteux à exécuter par suite de la conception de la structure constructive, et du réemploi de la presque totalité des matériaux de démolition (moellons, pierres de taille, gravois). Mais les locaux souterrains constitueraient une source de revenus annuels d'environ 4000 francs qui rentreraient, dans une certaine mesure, la somme nécessaire pour la réalisation de ce projet, évaluée de 100 à 150 000 francs, dépense bien faible en regard de l'importance et de la valeur sociale, morale et esthétique d'une esplanade semblable. La place mesurée dont je dispose m'empêche, soit de montrer la totalité des nombreux dessins établis pour ce projet, sur des bases techniques sérieuses, soit d'entrer dans des détails plus étendus, dont un certain nombre ont, du reste, un caractère local. Je dois, pour conclure, insister plutôt sur le caractère général et national de cet



*Fig. 10.* St-Pierre et la prison de l'Evêché, vus du Bourg-de-Four. (Etat actuel.)  
 Cliché Ed. Aubert, Grand-Lancy. — *Abb. 10.* Heutige Ansicht von St. Pierre und  
 Gefängnis vom Bourg-de-Four aus.

intéressant problème d'esthétique urbaine, en souhaitant qu'il soit résolu selon les principes et les lois de l'art public, cette science nouvelle que les autorités ne sauraient, aujourd'hui, méconnaître, sans encourir de graves responsabilités. Genève se doit à elle-même de ne pas consacrer et aggraver la faute commise en 1840, lorsqu'on a construit, sur un emplacement merveilleux, la prison actuelle, prototype de laideur et de mauvais goût. A la question posée par M. Deonna „Que deviendra l'ancienne prison de l'Evêché?“, le peuple genevois, ayant à choisir entre une prison et une promenade (car quoiqu'on fasse, cet édifice conservera toujours sa physionomie) choisira la solution de la promenade. A une prison, maison lugubre et anti-sociale, il ne substituera pas un Bâtiment d'archives ou un Musée de la Vieille-Genève, car ce serait remplacer un cimetière par un tombeau, une chose morte par une autre chose morte.



*Fig. 11. St-Pierre et la terrasse de l'Evêché, vus du Bourg-de-Four. (Etat futur.)*  
*Abb. 11. Künftiger Blick auf St. Pierre und die projektierte Terrasse vom Bourg-de-Four aus.*

Loin de nos quais et de nos rues cosmopolites, dans ce quartier de la haute ville qui fut un centre historique déjà bien avant l'arrivée de Jules César, dans ce quartier qui couronne la colline, cœur et berceau de la cité, sorte d'Acropole genevoise, que domine la vieille cathédrale de St-Pierre, il exigera, à l'orient, au pied du chevet, la création d'un espace libre, d'une esplanade publique, plantée de grands arbres, aux ombrages peuplés d'oiseaux, retraite tranquille et ensoleillée, où les vieillards, les bourgeois, les enfants, les rêveurs viendront se reposer, s'ébattre, rêver avec — par dessus le désordre pittoresque des toitures bigarrées qui forment le premier plan — la vision de la rade, des quais, du lac où cinglent les bateaux à voiles et les grandes barques aux ailes déployées, fermée à l'horizon par la ligne austère du Jura et les Alpes de Savoie, paysage merveilleux auquel les

jeux variés de la lumière des diverses saisons donnent des aspects infinis et changeants, animant de teintes jamais pareilles l'eau, les collines, les montagnes et le ciel.

Puissent les citoyens et les pouvoirs publics de Genève se convaincre que les questions d'urbanisme et d'art public sont des questions sociales au premier chef et qu'elles ne se résolvent pas seulement, selon l'usage édilitaire moderne, en faisant seulement le calcul des écus qui sortent et de ceux qui rentrent. Comprenant alors la puissante action du décor urbain sur la formation civique, esthétique et morale de l'individu, si nécessaire à une époque où l'on voit, sous l'empire du règne de la laideur, sombrer irrémédiablement le goût public, ils réaliseront la terrasse de l'Évêché, donnant ainsi par un exemple méritoire la preuve qu'ils sont encore capables de respecter la beauté de leur antique cité.

*Les plans et les croquis de ce numéro ont été dessinés par M. Henry Baudin architecte, auteur de l'article en chef.*

## MITTEILUNGEN

**Amateur-Photographie.** Die Postkarten-Ausstellung der Schweiz. Amateur-Photographen-Verbandes, die wir in unserem Oktoberheft besprochen haben, wird ihren Turnus bis in den nächsten Frühling fortsetzen. Nach der Dezember-Ausstellung in Zürich folgt im Jahre 1917: Bern (10.—24. Januar), Rorschach (1.—15. Februar), St. Gallen (20. Februar — 6. März), Luzern (15.—29. März). Wir möchten den Besuch der kleinen lehrreichen Ausstellung nochmals bestens empfehlen. Wer über die Satzungen des Schweiz. Amateur-Photographenverbandes Näheres wissen will, wendet sich am besten an den Zentralpräsidenten, Herrn Dr. Eduard Hagenbach, Missionsstrasse 20, in Basel.

**Bauberatungsstelle der Bernischen Vereinigung für Heimatschutz.** In der letzten Ausschusssitzung wurde ein neues Geschäfts-Reglement für die Bauberatungsstelle durchberaten und genehmigt. Die Bauberatungsstelle setzt sich aus dem Geschäftsführer und den jeweiligen Mitgliedern der Baukommission zusammen. Private und Behörden erhalten durch sie unentgeltlich Auskunft über Bau- und ähnliche Fragen, sie ist dafür besorgt, dass Bauaufträge in die Hand tüchtiger, — wenn möglich ortsansässiger — Architekten gelegt werden; sie wacht ferner darüber, dass Einsprachen, die vom Heimatschutz erhoben werden, wirksame Nachachtung geschenkt werde; wenn es wünschbar oder dringend nötig erscheint, so übernimmt die Bauberatungsstelle selber die

Anfertigung von Plänen gegen angemessene Honorierung.

Die Bauberatungsstelle gibt zu Händen des Vorstandes der bernischen Vereinigung alljährlich einen ausführlichen Bericht ab, dem alles Plan- und Bildmaterial, das die behandelten Fälle betrifft, beigelegt wird.

Korrespondenzen beliebe man an den Geschäftsführer, Herrn J. Zihler, Architekt, Jubiläumsstrasse 52, Bern, zu richten. *R. Gr.*

**Luzern.** Der alten Lindenallee im Obergrund ist mit der Volksabstimmung vom 5. November das Todesurteil gesprochen worden. Der Quartierverein, der Tramangestelltenverein (!) und ein Initiativkomitee haben dafür zu wirken verstanden, dass eine für Heimat- und Naturschutz ungemein wichtige Angelegenheit vermeintlichen Verkehrsinteressen geopfert wurde. In Wort und Bild hatte unsere innerschweizerische Sektion alles getan, um zu zeigen, dass die Erhaltung der unersetzbaren Bäume nicht nur wünschenswert, sondern praktisch durchaus möglich sei; schon früher wurde ein Aufruf verbreitet, der sich in diesem Sinne aussprach und dem die namhaftesten Luzerner aller Parteien mit ihrer Unterschrift Gewicht verliehen. Alle Anstrengungen vermochten es nicht zu verhindern, dass die Nur-Rechner und Nur-Techniker eine überwiegende Gefolgschaft fanden; so wird nun mit den Blättern auch die eine Reihe der stattlichen Linden fallen.

Ein erfreuliches Zeichen des Verständnisses, das unsere Bestrebungen in der Presse finden, ist der Kommentar, den das „Luzerner Tagblatt“ der denkwürdigen Abstimmung widmet. Wir geben daraus die folgenden Zeilen wieder: